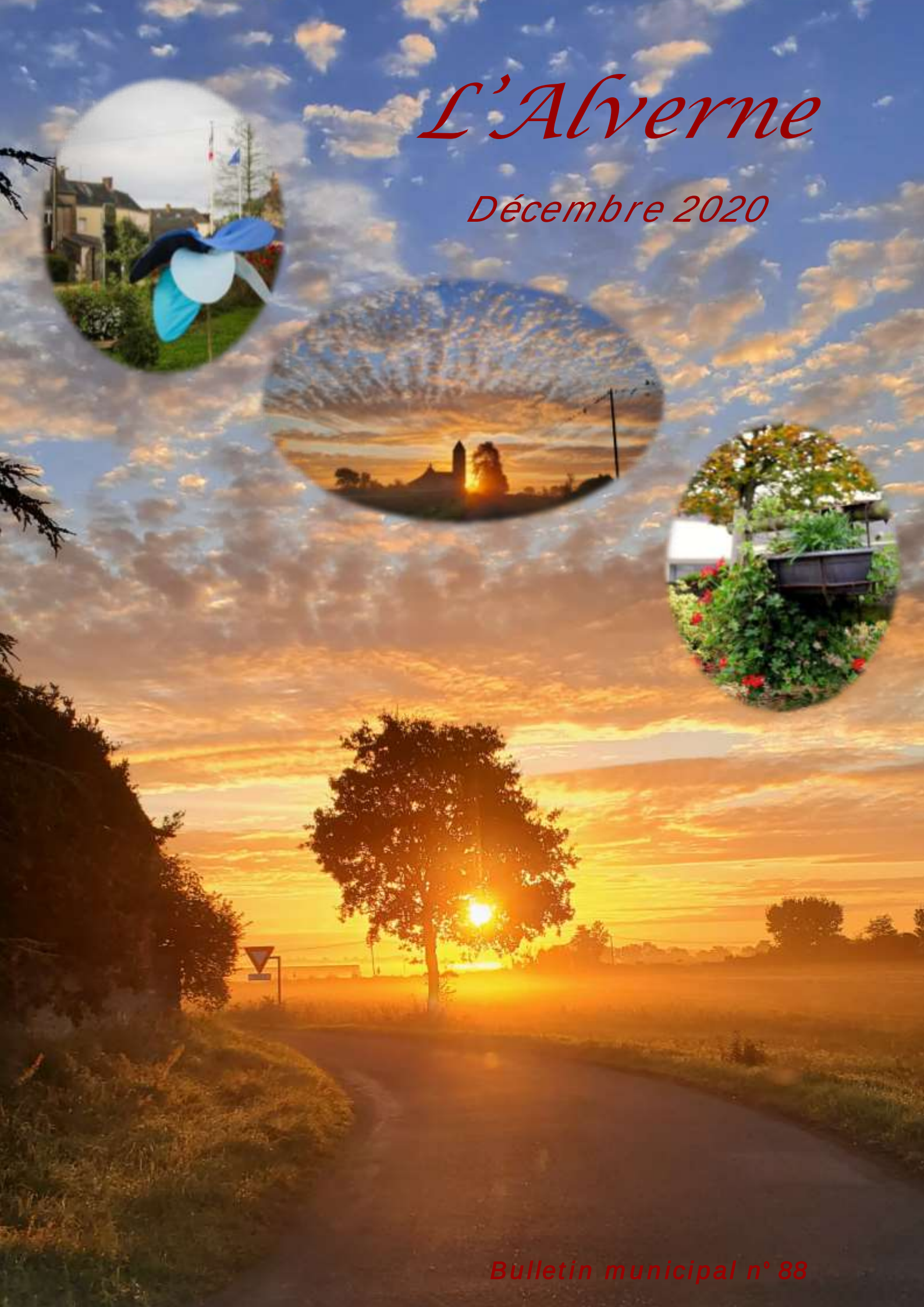

L'Alverne

Décembre 2020

Bulletin municipal n° 88

SOMMAIRE

Edito 3

Principales délibérations du Conseil Municipal ..... 4 à 15

Conseil Municipal—Infos Mairie ..... 16 à 17

Infos Communauté de Communes Châteaubriant - Derval ..... 18 à 19

Vie de la commune ..... 20 à 22

Vie associative ..... 23 à 31

Vie scolaire ..... 32 à 33

Vie économique ..... 34 à 37

Infos pratiques 38

Communiqué 39

État-Civil 40

Adresses utiles 41

Liste des artisans commerçants 42

Calendrier des manifestations 2021 43

Conception - Réalisation : Mairie LE GRAND AUVERNÉ Tél. 02 40 07 52 12
Directeur de la Publication : Sébastien CROSSOUARD, Maire
Responsable de la commission information : Stéphanie BELOEIL
Dépôt légal : Décembre 2020

Chers Alvernes,

La nouvelle édition du bulletin municipal nous permet de clôturer une année 2020 très spéciale et que beaucoup souhaitent laisser derrière eux. La crise sanitaire mondiale est toujours présente et ses répercussions sont et seront multiples, d'abord sanitaires et sociales puis économiques. Sanitaires, parce que ce virus fait encore beaucoup de malades, sociales car le confinement qui en découle isole encore un peu plus ceux qui le sont déjà et économiques, par les nombreuses difficultés que rencontrent les entrepreneurs tels qu'ils soient. En attente de l'homologation des vaccins et leurs mises à disposition nous devons rester vigilant et continuer à observer les gestes barrières. Malgré tout, comme tous, j'aspire à pouvoir passer des fêtes de fin d'année, en famille et entre amis mais nous le savons tous cette fin d'année sera comme le reste : inédite. Protégez-vous et restez prudent.

Le contenu de cette édition est forcément différent puisque nos associations n'ont pas pu, elles non plus, organiser leurs animations. Espérons qu'elles pourront reprendre leurs habitudes en 2021, tout le monde en a besoin. Vous trouverez, en page intérieure le trombinoscope de l'équipe municipale, renouvelée en mars dernier, avec les représentations de chacun dans les différentes commissions.

La révision du PLU est entamée, le diagnostic devrait être présenté par le cabinet Urba Ouest Conseil à la fin du premier semestre 2021, suivra ensuite l'élaboration du document d'urbanisme et son règlement prévu pour 2022. L'extension du lotissement de la Censive a pris un peu de retard mais avance bien, les plans définitifs devraient être validés au plus tard au conseil municipal de janvier. En parallèle la rénovation de la longère par l'association Une Famille Un toit devrait débuter au premier semestre puisque les appels d'offres auprès des entreprises sont en cours.

Lors du conseil municipal de novembre le conseil a choisi le cabinet Arrondel d'Ancenis pour faire la maitrise d'œuvres de la sécurisation des entrées de bourg routes de Riaillé, Saint Sulpice des Landes, Joué sur Erdre et de la rue Molière. Une proposition d'aménagement doit nous être faite rapidement par le cabinet Arrondel et en concertation avec les services du département un aménagement provisoire route de Riaillé va être testé rapidement pour faire ralentir les véhicules.

Au secrétariat de la mairie, nous sommes ravis d'accueillir Marie Rabeau, qui a en charge l'accueil et l'état civil, entre autres, poste qu'occupait Sonia Ploteau qui est désormais secrétaire générale des services en remplacement de Lucette Galivel qui a fait valoir ses droits, bien mérités, à la retraite.

Le 10 juillet dernier un accident s'est produit au foyer des jeunes de l'AJA lors d'une soirée entre jeunes, Elsa a fait une mauvaise chute dans l'escalier et est, malheureusement décédée des suites de cet accident près de deux mois plus tard. Pendant cette période elle a lutté et au moment où les médecins devenaient optimistes, où ses proches ont espéré après s'être attendu au pire, Elsa s'est éteinte à tout juste 17 ans. Il n'y a pas de mots qui puisse apaiser ou réconforter ses proches, nous aimerions tous revenir en arrière pour éviter tout ça mais c'est impossible et par ces quelques mots je les assure de mon soutien à tous moments selon leurs volontés.

Avant de conclure je souhaite adresser toutes mes pensées aux personnes souffrantes et aux familles qui ont perdus un proche récemment

Étant donné les directives actuelles, la cérémonie des vœux n'aura malheureusement pas lieu cette année.

Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de joie, de réussite et une bonne santé pour cette nouvelle année 2021.

Sébastien Crossouard
Maire du Grand Auverné

SÉANCE DU 29 Juin 2020

Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration du SSIAD

A la suite du renouvellement du conseil municipal,
L'assemblée est invitée à procéder à la désignation d'un délégué, pour siéger au sein du conseil d'administration du SSIAD

Après délibération, est désigné par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :

Déléguée titulaire : Mme Marie-France JOLY

Désignation des délégués du conseil municipal au sein du comité syndical du SITC

Par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2020, le mode de représentation des Communes au sein du Comité syndical du SITC a été modifié afin que chaque commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ainsi conformément à l'article L 5212-8 du CGCT et aux statuts du SITC et à la suite du renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal doit désigner :
- 1 délégué titulaire chargé de représenter la commune au syndicat,
- 1 délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire

Après délibération, sont désignés par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :

- Délégué titulaire : M. Sébastien CROSSOUARD
- Déléguée suppléante : Mme Marie-France JOLY

Fournitures scolaires

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient chaque rentrée scolaire, d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 41 l'année passée, pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire à la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28 € à retirer à la mairie, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand-Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée, pour achat des fournitures à l'épicerie Les Saveurs en Nord.

Restauration scolaire : révision des tarifs et choix des modalités de fourniture des repas

Par délibération 17 06 01 du 19 juin 2017, le conseil municipal avait retenu la société Océane de Restauration pour une durée de 3 années de 2017 à 2020. Le contrat arrivant à échéance, il est nécessaire de revoir les modalités de fourniture de repas pour l'année scolaire 2020/2021.

Après la reprise progressive des élèves à l'école due à la crise sanitaire, Monsieur le Maire a expliqué que le prestataire Océane de Restauration ne fournissait pas de repas en dessous de 10. Il a donc été proposé au restaurant l'Auberge Alverne de fournir les repas jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour plus de praticité, la cantine a été transférée à la salle 4, Grande Rue.
Une réunion a eu lieu le mardi 23 juin 2020 avec la présence des parents d'élèves afin de connaître le ressenti des familles sur la prestation proposée par le Restaurant l'Auberge Alverne et discuter du coût. Les familles présentes se sont dit satisfaites des repas et ne se sont pas opposées à une augmentation du tarif. Il a donc été proposé de créer une commission pour l'élaboration des menus en tenant compte de la règlementation.

Les élus présents ayant émis le souhait de soutenir le commerce local qui est situé à proximité de l'école, sont favorables à la fourniture des repas par le restaurant de la commune.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le choix des modalités de fourniture de repas pour la rentrée scolaire 2020/2021 et de fixer le prix du repas enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier la fourniture des repas au restaurant l'Auberge Alverne en établissant une convention entre la collectivité et le restaurant pour l'année scolaire 2020/2021
- de procéder au changement de lieu pour le restaurant scolaire auprès des services.
- de fixer à 4,80 € le prix d'un repas enfant.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Restaurant L'Auberge Alverne.

Acquisition d'un logiciel périscolaire

Monsieur le Maire explique que le logiciel AGORA utilisé actuellement pour la gestion de l'accueil périscolaire n'est pas satisfaisant. Le choix de ce logiciel avait été décidé et financé par la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un autre logiciel pour la gestion de l'accueil périscolaire et qui permettrait également de gérer la restauration scolaire. Ce logiciel permettrait de faciliter les réservations pour les familles avec le portail citoyen et la gestion des services. Un devis de notre prestataire informatique Berger LEVRAULT a été reçu pour un montant de 4 947.80 € HT soit 5 349.36 € TTC.

Une demande de subvention va être demandée dans le cadre de l'appel à projets – Fonds Publics et Territoires 2020-2022 de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 3 voix contre :

d'accepter le devis de Berger Levrault pour 5 349.36 TTC.
d'autoriser Monsieur le Maire a signer les documents relatifs à cette acquisition.

Utilisation du hangar des Vorajoux par la CUMA

Par délibération 19 07 05 du 5 juillet 2019 le Conseil municipal avait accepté de continuer à mettre à disposition de la CUMA du Grand-Auverné, le hangar situé aux Vorajoux moyennant un paiement annuel de 400 €.

M. DAUFFY Dominique, adjoint explique qu'une réunion s'est tenue le 11 juin dernier avec la CUMA, qu'il leur a été signifié que la commune ne souhaitait plus mettre à disposition le hangar pour permettre au projet de l'extension de la Censive de débuter.

M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas facturer à la CUMA le loyer annuel de 400 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'exonération totale du paiement de 400 € pour l'année 2020.
- d'autoriser M. le Maire à envoyer un courrier pour la résiliation du bail.

Loyer Espace Artisanal des Ardoisières

M. le Maire explique que la société PLEIN ECRAN F11 a pour activité la production de films institutionnels et publicitaire. Pendant la crise sanitaire, la société travaillant pour l'événementiel n'a perçu aucun revenu.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'exonérer totalement le loyer de la sté PLEIN ECRAN F11 pour les mois d'avril, mai, juin 2020 sous réserve de recevoir des justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'exonérer totalement le loyer de la sté PLEIN ECRAN F11 pour la durée citée ci-dessus.

Révision du PLU : Choix du bureau d'étude

M. Dominique DAUFFY explique à l'assemblée que 5 bureaux d'étude ont répondu au marché public pour la révision du PLU.

Après une première analyse et conformément au dossier de consultation, trois bureaux d'étude ont été auditionnés le lundi 22 juin 2020 par la commission urbanisme – environnement – agriculture et cadre de vie.

Un bureau d'étude s'est particulièrement démarqué par sa méthodologie de travail.

La commission propose donc d'attribuer le marché au bureau d'étude Urba Ouest Conseil de Derval pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 28 530 € TTC
- Tranche conditionnelle :
  - Inventaires complémentaires des zones humides : 1 140 € TTC
- Tranches optionnelles :
  - Réalisation d'une évaluation environnementale : 6 960,00 € TTC et
  - Mission complémentaire : 312 € TTC l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché au bureau d'étude Urba Ouest Conseil pour les montants exposés ci-dessus
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Affaires diverses

Syndicat Chère-Don-Isac : Monsieur le Maire informe les élus du lancement prochainement de l'inventaire bocager.

Département de Loire-Atlantique souhaite favoriser le relancement de l'économie en soutenant les communes dans le domaine de la voirie.

Maison des Assistants Maternels : une réflexion sur la création d'une MAM va être menée par la commission scolaire et petite enfance – jeunesse. La commission va se rapprocher de la CCCD.

Utilisation de la salle 4 Grande Rue : un rendez-vous va être fixé avec le RAP pour les informer de l'utilisation de la salle pour la restauration scolaire et leur proposer une solution pour les ateliers qu'ils proposent habituellement dans cette salle.

Agence Foncière de Loire-Atlantique : lecture du mail reçu concernant la négociation engagée avec M. Pierre GUYOT pour l'achat d'un terrain situé Les Carrières de la Nantaie.

Implantation d'un pylône téléphonique : lecture d'un mail reçu. Monsieur le Maire a proposé à la Sté Syscom de venir présenter le projet.

Foyer des jeunes : des infractions au règlement ont été relevées et ont été signalées au président de l'association.

Terrain de foot : Les portes du terrain de foot ont été une nouvelles fois fracturées.

SÉANCE DU 17 Juillet 2020

Désignation d'un délégué commissaire à la Commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour

Suite à l'installation du Conseil Communautaire il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission intercommunale des impôts directs.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, cette commission participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Elle est composée de 11 membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) qui assure la présidence de la commission,
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Pour la constitution de cette nouvelle commission, le Conseil Communautaire, sur proposition des communes membres, doit dresser une liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Cette liste doit ensuite être transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui est alors chargé de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La durée des mandats des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Au regard de la répartition des commissaires adoptée en conférence des Maires de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval, il convient de désigner un commissaire suppléant pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Commissaire suppléant : M. Sébastien CROSSOUARD

Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration du RAP

A la suite du renouvellement du conseil municipal,
L'assemblée est invitée à procéder à la désignation d'un délégué, pour siéger au sein du conseil d'administration du Relais d'Accueil de Proximité
Après délibération, est désignée par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :

- Déléguée titulaire : Mme Marlène GEORGET

Restauration scolaire : adoption de la convention

Vu la délibération 20 06 29 du 29 juin 2020 concernant le choix des modalités de fourniture des repas. Il a été décidé de confier celle-ci au Restaurant l'Auberge Alverne pour l'année scolaire 2020/2021 en établissant une convention entre la collectivité et le restaurant l'Auberge Alverne.

Madame Stéphanie BELOEIL, adjointe présente à l'assemblée la convention qui a été rédigée et qui sera présentée au Restaurant l'Auberge Alverne.

Les élus présents sont donc invités à se prononcer sur la convention établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la convention présentée et l'annexer à la présente délibération
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Restaurant l'Auberge Alverne.

Négociation de l'achat d'un terrain situé aux Carrières de la Nantaie par l'Agence Foncière de Loire -Atlantique

Vu la délibération 19-10-01 du 14 octobre 2019 par laquelle la commune sollicitait l'Agence Foncière de Loire-Atlantique pour l'accompagnement dans la négociation à l'acquisition de la parcelle ZD 49 située aux Carrières de la Nantaie et classée en zone 1 AU au PLU, Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée des divers échanges que l'Agence Foncière de Loire-Atlantique a eu avec le propriétaire de la parcelle.
La dernière proposition reçue du propriétaire mentionne un prix de 5 € par mètre carré.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est souhaitable de continuer les négociations ou de reporter la décision suivant l'avancement du projet la Maison Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de reporter la décision en fonction de l'état d'avancement du projet la maison Villeneuve.

Projet d'implantation du Pylône de télécommunication : Signature du compromis de vente

Par délibération 20 06 18 du 8 juin 2020, le conseil municipal a donné son autorisation pour effectuer toutes les études nécessaires et un accord de principe avant finalisation de la convention.

Monsieur le Maire fait part du compromis de vente reçu et demande à l'assemblée de donner son accord pour la signature de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander à TDF de prévoir l'implantation d'une haie bocagère autour du pylône de télécommunication.
- d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente de la parcelle ZD 160 pour 180 m²

Extension du lotissement de la Censive : Inventaire floristique

Dans le cadre de l'extension du lotissement de la censive, un inventaire floristique doit être réalisé afin de compléter l'étude zone humide qui sera insérée dans le dossier loi sur l'eau.

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été envoyé par la Sté BURGEAP pour un montant de 1440,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter le devis de BURGEAP pour 1 440,00 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Affaires diverses

Commission Bâtiments communaux : Une réunion va être programmée début septembre 2020.

SÉANCE DU 21 septembre 2020

Désignation des délegues OIS

A la suite du renouvellement du conseil municipal,
L'assemblée est invitée à nommer les délégués permanents à l'Office Intercommunal des Sports.

Monsieur le Maire propose aux membres de la commission « sports – loisirs – tourisme – culture » d'être délégués à L'OIS.
Après en avoir délibéré, sont désignés par l'assemblée délibérante pour représenter la commune :

- Laurent VÊTU
- Stéphanie BELOEIL
- Dominique DAUFFY
- Bérangère ROBIN
- Marlène GEORGET

Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les conseils communautaires des deux communautés de communes historiques, ainsi que par tous les conseils municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.
Des modifications y ont été apportées par délibérations successives du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017, du 27 septembre 2018 et du 27 juin 2019, puis de l'ensemble des conseils municipaux des 26 communes dans les trois mois suivants, afin de prendre en compte les décisions de nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités ou d'apporter des précisions.

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un plan global de déplacement et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Depuis le second semestre 2018, plusieurs expérimentations ont été engagées portant sur :
L'information des habitants avec la maison de la mobilité installée dans la gare ferroviaire de Châteaubriant ;
L'automobile partagée avec le site de covoiturage OuestGo, la station d'autopartage de Derval et prochainement les itinéraires d'autostop organisé ;
Les mobilités actives avec l'acquisition d'une flotte de 79 vélos à assistance proposés à la location sur les 26 communes ;
Le transport collectif avec la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus.
Parallèlement, l'élaboration du plan global de déplacement a conduit à proposer une feuille de route pour la période 2020-2025 reposant sur un diagnostic partagé, des orientations stratégiques précisant les objectifs prioritaires et un programme d'actions.

Ce projet de plan global de déplacement a été adopté par le conseil communautaire du 14 novembre 2019 et soumis pour avis au conseil régional des Pays de la Loire et au conseil départemental de Loire-Atlantique.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités vient encourager le développement des solutions de déplacement sur l'ensemble du territoire national en offrant la possibilité aux communautés de communes de devenir autorités organisatrices de la mobilité.

Au regard des premiers résultats des expérimentations engagées depuis 2018 et des enjeux identifiés dans le projet de plan global de déplacement 2020-2025, cette compétence d'organisation de la mobilité ne peut que faciliter l'évolution de l'offre existante de déplacement et le développement de nouveaux services pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

A titre d'exemple, l'essai en cours de la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus pourrait ainsi être ajusté avec plus de souplesse et de réactivité et son extension notamment sur la desserte des zones d'activités pourrait être expérimentée afin d'apporter une réponse aux salariés des entreprises locales.

Dans cette perspective, le conseil communautaire du 23 juillet 2020 a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes en supprimant la compétence facultative intitulée « transports collectifs » et en la remplaçant par la nouvelle compétence « autorité organisatrice de la mobilité » avec le détail de l'ensemble des services qui peuvent être organisés conformément à l'article L1231-1-1 du code des transports :

- les services réguliers de transport public de personnes ;
- les services à la demande de transport public de personnes ;
- les services de transport scolaire ;
- les services relatifs aux mobilités actives ;
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- les services de mobilité solidaire.

Y sont ajoutés l'aménagement et l'entretien du Pôle d'Echanges Multimodal (construction, équipement et entretien) qui figurent actuellement dans les statuts.

Suite à cette prise de compétence, une concertation sera engagée avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour préciser les services qui seront repris par la communauté de communes et les services qui seront maintenus au niveau régional.

Par ailleurs, en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les compétences « optionnelles » deviennent « facultatives ». La modification des statuts intègre ce changement de classification.
Cette modification statutaire ci-avant exposée doit pour être adoptée, recueillir dans les 3 mois suivant la décision du conseil communautaire, l'adhésion des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La proposition de statuts modifiée est annexée à la présente délibération.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,
- d'autoriser M. le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, et en application de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, il convient de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité.

Chaque conseil municipal doit disposer d'un représentant au sein de cette instance.

Il vous est proposé de désigner ce représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- M. Sébastien CROSSOUARD pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Extension du lotissement de la censive : validation du projet

Monsieur Laurent VÊTU, adjoint explique qu'une réunion a eu lieu le lundi 7 septembre avec les riverains du futur lotissement et la commission « urbanisme, environnement, agriculture, cadre de vie ».

Après présentation au Conseil Municipal, du futur projet de lotissement communal desservi par la rue du Stade élaboré en commission « urbanisme, environnement, agriculture, cadre de vie » avec le cabinet Arrondel, géomètres, et M. LE MANCQ, Architecte urbaniste, Monsieur Laurent VÊTU fait part à l'assemblée des éventuels changements à apporter et le coût estimatif des travaux.

Le futur lotissement sera composé de 14 lots pour une superficie totale de 7155 m². Quelques petites modifications seront probablement apportées à savoir inversement des surfaces entre le lot 4 et 5, division de la parcelle 13 afin d'obtenir des lots plus petits.

Cette estimation est répartie de la façon suivante :

- Travaux préparatoires et terrassement : 45 100,00 €
- Voirie 124 300,00 €
- Assainissement 74 285,00 €

TOTAL HT	243 685,00 €
Imprévus 10 %	24 368,50 €
TOTAL HT	268 053,50 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire part de ses remarques et indique que des financements vont être sollicités.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le projet tel qu'il a été présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager et à lancer l'appel d'offres
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de financement.

Avis d'installation classée pour la sas meetha

Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/201du 31 juillet 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de Soudan du lundi 31 août au samedi 26 septembre 2020 inclus portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS MEETHA en vue de l'extension et de la diversification se l'unité de méthanisation qu'elle exploite à Soudan au lieu-dit Hochepie.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2020, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 5 abstentions, donne un avis favorable.

Redevance Assainissement collectif 2021

M. le Maire informe l'assemblée du rapport annuel 2019 communiqué par le service environnement du département de la Loire-Atlantique concernant le suivi de la station d'épuration.

La redevance assainissement ayant notamment vocation à financer les investissements du budget assainissement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est souhaitable de prévoir une revalorisation des redevances assainissement pour l'année 2021.

Pour rappel, ci-dessous le montant de la redevance assainissement 2018, 2019 et 2020 :

Redevance assainissement	€/2018 et 2019	€/2020
Prix au m3 eau consommée	1,75	1,80
Part abonnement fixe	37,50	37,50
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés *	70,00	72,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	107,50	110,00

**Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,80€ ,*
***rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 37,50€ arrondit.*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas revaloriser les redevances assainissement pour l'année 2021

Loyer Espace Artisanal des Ardoisières

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour ;

Par délibération 20 06 32 du 29 juin 2020, Monsieur le Maire avait expliqué que la société PLEIN ECRAN « F11 » a pour activité la production de films institutionnels et publicitaire. Pendant la crise sanitaire, la société travaillant pour l'évènementiel a vu son chiffre d'affaire baissé. La société a donc bénéficié d'une exonération totale de ses loyers pour les mois d'avril, mai, juin 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour un courrier de Monsieur GUILLET, gérant de la société PLEIN ECRAN F11 demandant l'exonération de ses loyers pour les mois de juillet, août et septembre 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur GUILLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'exonérer totalement le loyer de la Société PLEIN ECRAN F11 pour les mois cités ci-dessus à savoir 1035 €.

Dernières décisions

DIA YR 32 la pièce du Bourg : la commune renonce à son droit de préemption

Centre de Gestion 44 Désaffiliation de la CARENE :
Le Centre de gestion a été destinataire d'une demande de désaffiliation adressée par la CARENE à la date d'effet au 1er janvier 2021.
La commune doit faire connaître toute opposition concernant cette demande de retrait par délibération avant le 26 octobre 2020.
Après en avoir pris connaissance, l'assemblée dit ne pas souhaiter faire valoir son droit d'opposition.

Réalisation de la terrasse du restaurant l'Auberge Alverne pour un montant de 1 368 € TTC.

Acquisition d'un chargeur : devis du Comptoir Agricole des Mauges de 9 150 € HT.

Affaires diverses

Office Intercommunal des Sports : Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le jeudi 8 octobre à 19h00 à la salle des sports de Moidon-la-Rivière pour l'installation du bureau.

Mise en place des commissions de contrôle : Considérant que la commune doit désigner le nom d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission de contrôle, avant le 9 octobre 2020, Mme Bérangère ROBIN qui l'accepte est désignée titulaire et M. Anthony MICHEL qui l'accepte est désigné suppléant.

Enquête publique – Parc Eolien de la Coutancière : avis d'ouverture d'enquête publique sur le projet de parc éolien de la Coutancière du lundi 21 septembre au mercredi 21 octobre 2020 en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune.

Projet VSB Energies nouvelles : Par arrêté préfectoral n°2020/ICPE/2508 du 14 août 2020, la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS Éoliennes du Grand-Auverné relative à une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant 4 aérogénérateur est rejetée.

Repas des aînés : Vu le contexte sanitaire actuel, le repas des aînés est annulé.

Tirage au sort des jury d'Assises pour 2021 : Comme chaque année le tirage au sort est réalisé conjointement avec la commune de la Meilleraye-de-Bretagne en réunion publique qui a eu lieu le jeudi 2 juillet à 18h30 à la Meilleraye-de-Bretagne.

Journée citoyenne : La journée citoyenne a eu lieu le samedi 12 septembre 2020. Une quinzaine de personnes y ont participé. Du nettoyage a été réalisé dans différents endroits de la commune.

Commission scolaire petite enfance jeunesse : Mme Stéphanie BELOEIL, adjointe a informé l'assemblée que la commission s'était réunie le 9 septembre 2020. Les menus seront finalement élaborés pour 15 jours par le Restaurant l'Auberge Alverne puis validés par la commission.

Une réunion a également eu lieu avec le directeur de l'école Notre Dame des Anges et le président de l'OGEC et un représentant de l'UDOGEC afin de discuter sur le fonctionnement de l'année scolaire 2020-2021.

Maison d'assistants maternels : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré une assistante maternelle qui serait intéressée par le projet. La commission va se rapprocher de la communauté de communes Châteaubriant-Derval afin d'obtenir des renseignements.

Hangar situé aux Vorajoux : Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint informe le conseil municipal que le hangar va être démonté ce vendredi 25 septembre 2020.

SÉANCE DU 19 octobre 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval est présenté à l'assemblée. Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : AVENANT À LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Par délibération du 10 mars 2015, la Communauté de Communes du Castelbriantais a décidé la création d'un service commun pour instruire les autorisations d'urbanisme de ses 19 communes membres.
La mission de ce service commun mis en place à compter du 1er juillet 2015 a été étendue aux 7 communes de la Communauté de Communes du Secteur de Derval en instaurant entre elles et le service commun de la Communauté de Communes du Castelbriantais, une délégation bilatérale de la mission d'instruction s'apparentant à une prestation de services.
A compter du 1er janvier 2017, les 26 communes bénéficiant de ce service ont intégré un même ensemble intercommunal, la Communauté de Communes Châteaubriant–Derval, conduisant à une extension du service commun sur ce périmètre.
Entre 2016 et 2019, le nombre d'autorisations d'urbanisme instruites est en progression : + 37 % pour les certificats d'urbanisme opérationnel (291 en 2019), + 11 % pour les déclarations préalables (495 en 2019) et + 19 % pour les permis de construire (488 en 2019).
A compter du 1er janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.
Dans ce contexte, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé le 29 septembre 2020 d'ajuster les articles 5 et 6 relatifs respectivement aux missions du maire et du service instructeur et de redéfinir dans l'article 3 le budget prévisionnel pour les prochaines années. Ces modifications figurent dans l'avenant joint en annexe à la présente délibération.
Conformément aux dispositions prévues dans la convention constitutive de ce service commun, cet avenant doit faire l'objet d'une adoption tant par le conseil communautaire que par les 26 conseils municipaux des communes du périmètre concerné.
Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'avenant à la convention du service commun d'application du droit des sols, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACPM ET RAP : RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS 2020

Par courrier en date du 30 juin 2020, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant demandé s'élève à 150,00 euros.

Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

Au cours de l'année 2019, le total des aides versées s'est élevé à 545, 00 € et réparti comme suit :

Energie	450,00 €	2 ménages
Eau	95,00 €	1 ménage

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 1 voix pour, 2 voix contre et 10 abstentions :

- De ne pas attribuer au Conseil Départemental la somme de 150 € au titre du Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2020

AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA COUTANCIÈRE

Par arrêté préfectoral numéro 2020/ICPE/203 en date du 24 août 2020, une enquête publique est organisée du 21 septembre 2020 au 21 octobre 2020 à 12h30 inclus suite à la demande formulée par la société SAS Parc éolien de La Coutancière (WKN France), dont le siège social est situé à NANTES, 10 rue Charles Brunellière, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, sur le territoire de la commune de GRAND-AUVERNÉ.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement et à l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société SAS Parc Éolien de la Coutancière.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à bulletin secret 6 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :

- D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS Parc éolien de la Coutancière.

Avis sur le projet SAGE Estuaire de la Loire

La décision est reportée.

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de plus de 1500 habitants mais qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Il peut être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Vu la délibération 20 06 08 du 8 juin 2020, et conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT le conseil municipal a constitué une commission d'instruction municipale « solidarité – affaires sociales – santé » sans recourir aux membres des associations qui pourront être sollicités pendant le mandat en cours lors de réunions ou besoins ponctuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dissoudre le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2021
- D'accepter que le Conseil exerce directement cette compétence et que le budget du CCAS soit transféré dans celui de la commune.

Modification du règlement intérieur de la salle l'Asphodèle

Vu la délibération du 20 septembre 2010 adoptant le règlement de la salle l'Asphodèle, il convient de procéder à des modifications notamment l'article 4 – remise des clés – état des lieux du présent règlement. La précision suivante va être apportée :

« En cas de location à la journée, les clés ne pourront être remises avant 8h00. Si le demandeur souhaite que les clés lui soient remises la veille à 16h00, il devra payer un supplément de 30 € »

Monsieur le Maire précise que les habitants de Moisdon-la-Rivière bénéficiaient jusque-là du tarif habitant de la commune n'a plus lieu d'être. Il propose donc à l'assemblée d'attribuer le prix hors commune pour les habitants de Moisdon-la-Rivière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder aux modifications de l'article 4 du règlement intérieur de la salle l'Asphodèle.
- De modifier l'annexe 1 : tarifs en supprimant le prix commune aux habitants de Moisdon-la-Rivière et d'ajouter un forfait remise des clés la veille à 16h00 de 30 €.

Signature d'une convention de mise à disposition des services du sydéla dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la commune

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Vu le Code général des Collectivités,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Considérant que la commune du Grand-Auverné est adhérente du Syndicat Départementale d'Energies de Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.
Considérant que le SYDELA, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation :

- D'audits énergétiques de bâtiment et prestations complémentaires associées
- De diagnostics des usages et prestations complémentaires associées

Considérant que le Sydela prend en charge 20% du coût des études et que l'ADEME les subventionne à hauteur de 30%. Le reste du coût des études sera donc à la charge de la Collectivité.

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre s'élèverait à 2 711,75 € HT, soit 3 254.10 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des audits réalisés.

Considérant que le reste à charge de la Commune est donc estimé à 1 355,88 € HT, soit 1 627,05 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus ;

- D'approuver le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention.

Dernières décisions

DIA 13, place Saint-Henri : La commune renonce à son droit de préemption.

Affaires diverses

Lecture du courrier de M. Jean-Christophe GABORY : proposition d'un marché de producteurs sur la commune. Une réflexion va être menée sur le sujet.

Maison des Assistants Maternels : Monsieur le Maire indique avoir reçu avec Mme Stéphanie BELOEIL, adjointe une assistante maternelle ayant déjà engagé des démarches pour l'ouverture d'une MAM à titre privé.

Commissions scolaire petite enfance jeunesse et solidarité affaires sociales et santé : une réunion est prévue le mercredi 28 octobre 2020 à 18h30

Voirie : Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint fait part que le bâtiment situé aux Vorajoux servant à la CUMA a été démonté.
M. Dominique DAUFFY, adjoint indique qu'une rencontre a eu lieu avec le cabinet 2LM afin de que le cabinet établisse un chiffrage pour l'aménagement des entrées de bourg rue de la Corne du Cerf.

Révision du PLU : Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec les agriculteurs le 1er octobre 2020 ainsi qu'avec le groupe communal bocage le 14 octobre 2020. Lors de la réunion avec le groupe communal bocage, il a été indiqué que la réalisation de la phase de terrain va être menée par le bureau d'étude Envolis qui sillonnera la commune entre octobre et novembre 2020.

Extension du lotissement de la Censive et réhabilitation de la longère par l'association Une famille un toit : Mme Marie -France JOLY, adjointe informe l'assemblée qu'une rencontre a lieu demain 20 octobre 2020 avec Mme Bénédicte ROBIN de l'association une famille un toit.

Terrain de foot : M. Anthony MICHEL informe l'assemblée que le club souhaite se doter d'un TPE mais qu'une connexion internet est nécessaire.

Téléthon : Mme Marlène GEORGET indique qu'en raison de l'épidémie de coronavirus, le spectacle du téléthon n'aura pas lieu cette année mais qu'une tombola est organisée.

SÉANCE DU 16 Novembre 2020

Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu du Trésorier une demande concernant différents montants restés impayés entre 2018-2019 pour un total de 95.73 €

Sachant que ces 95.73 € ne pourront plus être recouvrés, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'admettre la somme de 95,73 € correspondant au détail ci-dessus, en non-valeur à l'article 6541.

Avis sur le projet sage Estuaire de la loire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il est élaboré, suivi et révisé par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Les documents du SAGE sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, le règlement étant également opposable aux tiers.

Approuvé en septembre 2009 dans sa première version, le SAGE Estuaire de la Loire est entré en révision en 2015. En s'appuyant sur un état des lieux, un diagnostic du territoire et la définition d'une stratégie, la CLE a travaillé à la rédaction des documents du SAGE révisés autour de sept enjeux : qualité de l'eau ; qualité des milieux aquatiques ; gestion quantitative de la ressource ; risques d'inondations et d'érosion du trait de côte ; estuaire ; littoral ; gouvernance.

La CLE a validé le 18 février 2020 les documents révisés et le lancement de la consultation administrative.

Conformément aux articles R.212-38 et 39 du Code de l'Environnement, l'avis de la commune est sollicité sur ce projet révisé de SAGE Estuaire de la Loire.

Les documents nécessaires à cette consultation ont été transmis par courriel aux élus le 10 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable sur ce projet révisé de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire.

Espace artisanal des ardoisières : demande d'exonération de loyers

Par délibération 20 06 32 du 29 juin 2020, Monsieur le Maire avait expliqué que la société PLEIN ECRAN F11 a pour activité la production de films institutionnels et publicitaire. Pendant la crise sanitaire, la société travaillant pour l'évènementiel a vu son chiffre d'affaires baissé. La société a donc bénéficié d'une exonération totale de ses loyers pour les mois d'avril, mai, juin 2020.

Par délibération 20 09 07 du 21 septembre 2020, le conseil municipal a accordé à la société PLEIN ECRAN F11 une exonération totale des loyers de juillet, août et septembre 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le jeudi 29 octobre 2020 un courrier de Monsieur GUILLET, gérant de la société PLEIN ECRAN F11 demandant l'exonération de ses loyers pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

Toutefois, la société PLEIN ECRAN devra s'acquitter de la taxe foncière 2020 ainsi que du montant des ordures ménagères.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur GUILLET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'exonérer totalement le loyer de la Société PLEIN ECRAN F11 pour les mois cités ci-dessus à savoir 1035 €.

Maîtrise d'œuvre pour aménagement des entrées de bourg

Dans la continuité des aménagements réalisés sur la RD 14 – route de Châteaubriant et RD 2 – route du Petit-Auverné, Monsieur Laurent VÊTU, adjoint explique qu'il est nécessaire de sécuriser les entrées de bourg de la RD 14 – route de Riaillé, RD 41 – route de Joué-sur-Erdre et RD 111 – route de Saint Sulpice des Landes ainsi que de procéder à l'aménagement de la rue Molière. Il convient donc de retenir un maître d'œuvre pour lancer l'aménagement de sécurité de voirie en entrées d'agglomération.

Deux entreprises ont été sollicitées pour cette mission de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de :

- L'entreprise 2 LM de la Haye Fouassière pour un montant de rémunération de 6 180,00 € HT soit 7 416,00 € TTC à cela s'ajoute un taux d'honoraires en fonction de la tranche du montant de travaux réalisés HT (allant de 3.70 % à 6.30 %)
- Le cabinet ARRONDEL d'Ancenis pour un montant de 21 235,00 € HT soit 25 482,00 € TTC

Considérant la prestation proposée qui est satisfaisante, il est proposé de retenir le cabinet ARRONDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre du cabinet ARRONDEL pour un montant de 25 482,00 € TTC.
- Autorise M le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette mission de maîtrise d'œuvre pour aménagement des entrées de bourg sur la RD 14, RD 41, RD 111 ainsi que l'aménagement de la rue Molière.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter des aides au financement de cette étude de maîtrise d'œuvre.

DERNIÈRE DÉCISION

Acquisition d'une benne 4 en 1 : signature d'un devis du Comptoir Agricole des Mauges pour un montant de 3 480,00 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

Station d'épuration : M. Dominique DAUFFY, adjoint informe l'assemblée qu'une fuite a été constatée aux lagunes.

Commission Bâtiments communaux – voirie : une réunion est prévue le samedi 5 décembre 2020 à 10h00 afin de faire le point sur les travaux qui pourront être entrepris aux entrées d'agglomération.
Par ailleurs, M. Laurent VÊTU informe qu'une réunion est prévue avec le Conseil Départemental le 7 décembre 2020 afin d'étudier la possibilité de mettre une chicane à l'entrée de la RD 14.

Aménagement de places de parking place de la fontaine : Un place de parking PMR ainsi qu'un arrêt minute vont être réalisés. Les travaux doivent débuter le 19 novembre 2020.

Échange avec M. le Sous-Préfet sur le plan de relance : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un entretien téléphonique a eu lieu avec M. le Sous-Préfet vendredi 13 novembre 2020. Cet entretien a permis d'exposer les projets envisagés sur la commune.

Commission solidarité – affaires sociales – santé : La commission s'est réunie le 28 octobre dernier. Le repas des aînés étant annulé, la commission a validé la distribution d'un panier garni.

Vœux de la municipalité : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire, il semble raisonnable d'annuler la cérémonie des vœux.

Point sur les travaux :

- TDF : Le terrassement pour l'implantation du pylône de télécommunication est commencé
- Espace Artisanal des Ardoisières : Des portes ont été posées sur le préau du bâtiment situé au fond par des élus et les employés communaux.

Maison des Assistants Maternels : Monsieur le Maire et Mme Stéphanie BELOEIL font part de leur rencontre avec le porteur de projet et demande à M. Cédric PAUVERT de s'exprimer sur l'état d'avancement du projet.

Déchetteries : M. Laurent VÊTU, adjoint informe qu'il va y avoir du changement au niveau des déchetteries. La déchetterie de Châteaubriant va déménager, celle du Petit-Auverné va être mise aux normes et celles de ROUGÉ et SOUDAN vont être supprimées.

À compter du 1er janvier 2021, le ramassage des poubelles sur la commune se fera tous les 15 jours.

Sébastien Crossouard
Maire

Laurent Vétu
1er Adjoint

Stéphanie Beloeil 2ème Adjointe

Dominique Dauffy
3ème Adjoint

Marie-France Joly
4ème Adjointe

Bérangère Robin
Conseillère municipale

Marlène Georget
Conseillère municipale

Clément Besson
Conseiller municipal

Anthony Michel
Conseiller municipal

Cédric Pauvert
Conseiller municipal

David Ménard
Conseiller municipal

Nathalie Trochu
Conseillère municipale

Philippe Rigaux
Conseiller municipal

Daisy Béranger
Conseillère municipale

Guillaume Grippay
Conseiller municipal

Commissions Communales

- Finances - Budget - Investissements
- Bâtiments communaux - Voirie
- Urbanisme—Environnement - Agriculture - Cadre de vie
- Scolaire - Petite enfance - Jeunesse
- Commerce - Artisanat
- Sports - Loisirs - Tourisme - Culture
- Information - Communication
- Solidarité - Affaires sociales - Santé
- Ouverture des plis et appels d'offres
- Commission communale des Impôts Directs

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Inscrivez-vous sur les listes électorales !
Vous pouvez vous rendre à la mairie munis d'un justificatif de domicile récent (Facture EDF, Quittance de loyer, Facture téléphonique) ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ou sur le site service-public.fr.

Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Bientôt 16 ans ? RECENSEZ-VOUS !

Tous les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en vue de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, chaque jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat …). Le recensement lui permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
Rendez-vous en mairie pour vous faire recensez ou sur majdc.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour toutes vos démarches administratives, merci de vous présenter en mairie munis des documents ci-dessous :

- Livret de famille
- Carte nationale d'identité
- Ancienne carte d'électeur

Pour toutes questions relatives aux démarches administratives, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet de la commune dans la rubrique « Vie pratique—Démarches administratives »

grand-auverne.fr

COLLECTE DES DÉCHETS 2021

À partir du 1er janvier 2021, la simplification des consignes de tri des emballages et l'extension de la collecte bimensuelle entrent en vigueur sur le territoire intercommunal.

La préservation de l'environnement est au cœur de cette double évolution qui se prolongera tout au long de l'année par des actions de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets.

La simplification du tri des emballages

Plus de question à se poser au moment de jeter les emballages dans la poubelle ! Tous les emballages peuvent désormais être déposés dans le bac/sac jaune, et ce quel que soit le matériau.

Le jour de collecte passera au JEUDI

La collecte bimensuelle

Suite à l'expérimentation concluante menée depuis 2 ans sur plusieurs communes volontaires du Castelbriantais, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages sera effectuée toutes les deux semaines sur l'ensemble des communes du secteur de Châteaubriant à compter du 1er janvier 2021.

Un doute sur votre jour de collecte ? Une question sur le tri ?

Email : ambassadeursdutri@cc-chateaubriant-derval.fr
Tel : 0800 00 16 32

Un bac abîmé ? Besoin d'un bac plus grand ?
Contacter la mairie

OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT (OPAH) 2020—2025

Vous êtes propriétaire ou copropriétaire d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de Communes, et vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration (économies d'énergie, amélioration générale du confort ou encore adaptation des logements en prévention du handicap ou du vieillissement) : vous pouvez prétendre au dispositif mis en place par la Communauté de Communes avec le soutien de l'ANAH.

Ce dispositif mis en place pour une durée de 5 ans, offre différentes solutions pour financer les travaux d'amélioration des logements, en apportant gratuitement des conseils et accompagnement personnalisé en simplifiant les démarches lors du montage des dossiers et demandes de subventions.

Quelles conditions ?

- Vous êtes propriétaire/copropriétaire d'un logement de plus de 15 ans situé sur le secteur de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- Vos travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- Si vous êtes propriétaire occupant, vos ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond
- Si vous êtes propriétaire bailleur, vous devez vous engager à appliquer un niveau de loyer défini par l'Anah

En parallèle, une opération d'aide au ravalement de façades est également mise en place sur la période 2020 -2025 pour les centres-villes et centres-bourgs des 26 communes de l'intercommunalité.
Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès de la mairie pour connaître les rues éligibles à l'opération.

Afin d'aider les propriétaires à réaliser des travaux de ravalement, une dotation de 500 000€ pour 250 immeubles est inscrite au budget de la Communauté de Communes sur la période concernée. Cette enveloppe est complétée par une dotation de 680€ par immeuble individuel et 1380€ par immeuble en copropriété, finançant la prestation d'un architecte-conseil de l'opérateur Citémétrie auprès des propriétaires. Ce professionnel est en effet chargé du choix et du suivi des travaux et intervient notamment sur le nuancier de couleurs.

Chaque propriétaire ou syndicat de copropriétaires, remplissant les critères d'éligibilité et engageant des travaux de ravalement de façades dans le périmètre concerné, peut bénéficier d'une subvention. Celle-ci est plafonnée à 3 000 € dans la limite de 20 % du montant hors taxe des travaux par immeuble. Elle est valable 12 mois à compter de sa notification.

Quelles conditions ?

- Le bâtiment doit avoir plus de 15 ans
- La façade doit être visible depuis l'espace public
- L'immeuble de doit pas avoir fait l'objet de travaux de ravalement durant les 10 dernières années
- Les travaux doivent être déclarés en mairie sous forme d'une déclaration préalable ou intégrés à une demande de permis de construire
- Si le bâtiment est situé dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument protégé, les travaux doivent respecter les règles d'urbanisme en vigueur et les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France
- Les travaux doivent permettre de résoudre toutes les problématiques existantes et intégrer la réfection de l'ensemble des éléments dégradés
- Les travaux doivent être réalisés par une (ou des) entreprise(s) inscrite(s) au registre du commerce et des métiers
- Les travaux directement liés à la façade concernent : le nettoyage et la réfection des peintures de qualité suivant l'avis de l'architecte-conseil de Citémétrie, la réfection complète des façades, l'installation des menuiseries neuves, le traitement de l'étanchéité de la façade intégré à la réfection, la réfection et reprise des éléments de modénatures

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, contactez :
La Maison de l'Habitat
28 rue Pasteur
44110 Châteaubriant
Téléphone : 02 85 52 33 31 / Mail : opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr
Accueil du public sur RDV : mardi et vendredi de 14h à 17h, mercredi et samedi de 9h à 12h

JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne a eu lieu le samedi 12 septembre 2020, avec une quinzaine de personnes volontaires pour réaliser différents travaux sur la commune.

Encore **un grand merci** à tous les participants !

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en format restreint et n'était pas ouverte au public.

REPAS DES AINÉS

En raison du contexte sanitaire, le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu cette année.
Afin de clore l'année 2020 sur une note positive, la municipalité a tenu à proposer aux aînés de la commune qui le souhaitaient un panier garni préparé par la boulangerie Les Saveurs en Nord.
Ces paniers ont été distribués la semaine avant Noël.

ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

Au mois de novembre, les employés communaux aidés par des élus, ont posé des portes récupérées sur l'ancien bâtiment de la Cuma au préau du bâtiment vacant afin d'y accueillir l'entreprise d'élagage **Élag'arbre**.

L'entreprise **B.I.M ECO** (Isolation - Menuiserie - Agencement) étant également arrivée depuis le début de l'année dans de la zone artisanale des Ardoisières, tous les locaux sont désormais occupés.

CUMA

AVANT

Le bâtiment situé sur la route du Petit-Auverné, qui était loué par la Cuma pour l'hivernage du matériel agricole a été démonté par des élus : Laurent Vétu, Dominique Dauffy, Clément Besson et Guillaume Grippay.

Cet espace accueillera prochainement l'extension du lotissement de la Censive, où 14 nouveaux lots sont prévus ainsi que le projet Une famille Un toit qui prévoit des logements pour personnes âgées autonomes ou personnes handicapées

APRÈS

LA MAISON VILLENEUVE

Le projet la Maison Bleue Alverne porté par l'association La Maison Villeneuve continue, et avance à grand pas.

L 'association la Maison Villeneuve a le plaisir de vous annoncer que 10 jeunes se sont placés sur le futur habitat et que le projet a été validé par le département.

Nous remercions la municipalité, la Communauté des Communes de Châteaubriant-Derval, qui depuis le début nous soutiennent, ainsi que tous ceux qui se mobilisent à nos côtés.

Notre recherche de fonds pour financer le logement collectif et le Tiers-lieux continue.
Ce Tiers-lieux, pensé autour des envies des habitants, comprendra des lieux de pâturage pour animaux, un jardin sensoriel, un potager collectif animé par un maraîcher bénévole, et l'organisation d'évènements culturels…
L'objectif est d'y créer un lieu d'échanges et de dynamiques sociales en l'ouvrant aux autres habitants, et en y développant des projets croisés favorisant les liens intergénérationnels.
Ce projet est porté depuis bientôt 3 ans par des familles, aidants familiaux, qui sont sans solution d'avenir pour leurs enfants.

Notre pays rencontre une crise sanitaire inédite avec la Covid-19 depuis le mois de mars 2020 et nous avons pris davantage encore conscience de l'urgence pour nos enfants devenus adultes d'avoir leur maison, une solution d'avenir pérenne ne dépendant pas de nous parents, qui ne sommes pas éternels !

Toutes les familles engagées dans notre association sont animées par cette volonté d'offrir à leur fille, à leur fils, malgré l'injustice du handicap qui isole si souvent, la chance d'évoluer dans un milieu adapté, bienveillant avec une vie sociale riche.

L'équilibre que nous avions trouvé tant bien que mal pour chacun de nos enfants a été complètement déstabilisé par la pandémie. Nous parents connaissons le prix de leur moindre petite victoire. Nous voulons leur offrir ce droit à un avenir digne pour chacun. Nous avons la certitude que la Maison Bleue Alverne va leur permettre enfin de se projeter positivement, leur donner envie de se lever chaque matin avec le sourire, leur permettra d'être acteur de leur vie au lieu de subir une vie institutionnelle qui serait la leur si nous ne relevons pas les manches… Mais pour cela nous avons besoin de vous !

Nous faisons appel à différentes fondations, mécènes, qui soutiennent des initiatives collectives sur des territoires fragiles. Nos recherches ne seront pas vaines.
Cette année nos manifestations n'ont pas pu avoir lieu. Nous avons quand même pu organiser une tombola et une vente de chocolats.

Nous espérons l'année 2021 meilleure.
Nous vous informerons des nouvelles avancées de notre projet.
Merci de votre soutien.

Portez-vous bien
Merci à tous
Association La Maison Villeneuve

UNION NATIONALE DE COMBATTANTS

L'U.N.C (Union Nationale de Combattants) de Grand-Auverné a tenu son assemblée générale le 28 janvier 2020 sous la présidence d'Honoré GOUESDEUX.

La COVID 19 a, par la suite et tout au long de l'année 2020, perturbé le calendrier des manifestations :

- Le 8 mai, période de confinement, la cérémonie commémorative de l'armistice de 39/45 fut limitée à quelques membres du Conseil Municipal et du président de l'U.N.C, avec un dépôt de gerbe aux monuments aux morts,
- En association avec le club des Aînés, la vente de plat à emporter a été annulé,
- Le 11 novembre, à nouveau en confinement, la cérémonie du souvenir 14/18 fut également restreinte à quelques personnes.

Calendrier des manifestations 2021 :

(Sous réserve que la COVID 19 ne soit plus qu'un mauvais souvenir)

- Assemblée générale de l'U.N.C avec une galette des rois le jeudi 28 janvier 2021
- Commémoration de l'armistice 39/45 le samedi 8 mai 2021
- Repas à emporter le samedi 16 octobre 2021
- Commémoration de l'armistice 14/18 le jeudi 11 novembre 2021

Nécrologie :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès d'Yvonne Rossignol. Elle nous a quittés le 29 octobre 2020.
Yvonne s'était beaucoup investie dans l'association aux côtés de son mari Georges, ancien président de l'U.N.C. Présente à toutes les manifestations, elle veillait à une bonne organisation de l'évènement passant de la réception des inscriptions à la mise en place des services.
Sa porte était toujours ouverte pour accueillir et rester à l'écoute de chaque membre de l'association tout en préparant un petit café (la cafetière était toujours prête !)
Une messe demandée par l'U.N.C sera célébrée au mois de mai 2021 en l'église du Grand-Auverné.
Tous les membres de l'UN.C adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

L'association U.N.C vous souhaite une bonne et heureuse année 2021

LA PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

L'ensemble des concours 2020 ont été annulé pour cause de Covid19.
Nous attendons donc de connaître les dates pour la saison 2021 qui, nous l'espérons, pourra se dérouler normalement dès le mois de mars prochain.

Pour information, toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à nous rejoindre !!!

Contact : Marcel BRAUD, Président tél : 02.40.07.58.84

RELAIS D'ACCUEIL PROXIMITÉ

Depuis plus de 20 ans, le RAP intervient sur les 10 communes des 2 anciens cantons de Moisdon-la-Rivière et de Saint-Julien-de-Vouvantes.

4 salariées, plus de 90 bénévoles et de nombreux intervenants extérieurs proposent des activités variées :

- ADULTES : 17 ateliers et stages soit 26 groupes : bricolage, cuisine, couture, dessin & peinture, histoire de ... (mémoire), informatique, langue des signes française, marche détente, modelage, pause créative, posture & mouvement, qi-gong, sophrologie, tablette, tricot, vannerie.

- ENFANTS / JEUNES : accompagnement scolaire, atelier cuisine, accueil du mercredi, centre de loisirs, sorties.

- PARENTALITÉ : ateliers parents-enfants, bouger-ensemble, groupe vacances, matinées d'échanges et de formation (thème 2020-2021 : comprendre comment les enfants apprennent pour les aider dans leur apprentissage).

- TOUT PUBLIC : aide aux démarches administratives, mobilité solidaire, sorties à la journée.

Pour 2020-2021, le RAP a mis en place de nouvelles activités pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site :
http://www.rap-relais-accueil-proximite.fr/

Relais Accueil Proximité - Manoir de la Renaudière 7, Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit Auverné
Tel :02.40.55.59.32 - rap.relais-accueil-proximite@orange.fr

INSTANCE DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Le 27 janvier dernier lors de notre Conseil d'Administration l'équipe des bénévoles présents était volontaire pour relancer nos animations 2020.
Puis il y a eu le confinement dû à la pandémie du Covid, tout s'est alors trouvé remis en cause et rien n'a pu être réalisé.
Le 23 septembre nous avons quand même tenu notre Assemblé Générale dans le plus stirct respect des consignes sanitaires.
Les élu(e)s des 5 communes y étaient invités ainsi que tous les bénévoles qui par le passé ont œuvré a la réussite des activités(45 personnes)
A l'issue de l'Assemblée Générale, nous avons partagé un repas pour le plaisir de se retrouver et de passer un après-midi de détente . Tous ont apprécié cette initiative de rencontre amicale et ceci afin de conserver notre lien social.
Quand sera –t-il pour 2021 ?...

Rassemblement qui avait eu lieu en 2018 pour fêter la 20ème animation en présence d'un responsable par commune

GRAND-AUVERNÉ ENVIRONNEMENT

L'assemblée générale de l'association Grand-Auverné Environnement s'est tenue le 2 octobre 2020. Elle a permis de faire le bilan de l'année et de réaffirmer les objectifs : préservation et entretien du patrimoine naturel de Grand-Auverné, préservation du cadre de vie, vigilance et informations sur les projets I.C.P.E. (éolien, carrière…).

L'association a rassemblé un certain nombre de documents concernant l'implantation des projets éoliens que nous tenons à la disposition de tous les Alvernes intéressés.

Nous remercions les adhérents qui nous ont renouvellé leur confiance et les associations de juristes qui nous soutiennent.

L'association est fière et reconnaissante de pouvoir faire partie de la commission bocage qui a pour charge d'inventorier toutes les haies bocagères et boisements de la commune.

Dans ce cadre, nous invitons tous les Alvernes à venir découvrir les richesses que recèle ce patrimoine naturel autour d'une balade botanique au printemps 2021. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Chemin des Communs

Contact : contact@grand-auverne-environnement.fr
Site internet : grand-auverne-environnement.fr

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Tous les membres du bureau de l'association tiennent à vous offrir tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année qui se termine.
L'année 2020 a été différente par rapport aux précédentes à cause de la Covid 19.
L'EFS et les membres de l'association ont été obligés de réorganiser les collectes pour pouvoir accueillir les donneurs bénévoles dans les meilleures conditions possibles. Elles ont été toutes maintenues.
Désormais, il faut s'inscrire sur internet pour qu'il vous soit attribué un créneau. Ceci permet de limiter le nombre de personnes présentes aux collectes afin de respecter la distanciation et diminuer le risque de contamination. Toutes ces contraintes ne doivent pas vous décourager pour donner votre sang. Nous tenons également à remercier les municipalités qui continuent à mettre à disposition les salles pour organiser les collectes et tout cela gracieusement.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021 en espérant voir la fin de la pandémie.

Collectes 2021 :

ISSÉ :
- mercredi 6 janvier
- mardi 3 août

LOUISFERT :
- mercredi 3 mars

GRAND AUVERNÉ :
- jeudi 6 mai

MOISDON LA RIVIÈRE :
- vendredi 9 juillet
- mardi 28 septembre

LA MEILLERAYE DE BRETAGNE :
- jeudi 23 décembre

UNION SPORTIVE ALVERNE

Mots de Jacky Delaunay entraîneur de L'USALVERNE :

Après une saison 2019/2020 arrêtée à la mi-mars pour la 1ère vague du COVID, il a fallu à l'inter-saison relancer l'ensemble des effectifs car après une aussi grosse coupure ce n'était pas évident.
Le début de saison s'est plutôt bien passé en atteignant le 3ème tour de coupe des Pays de Loire et avec un début de championnat encourageant. Le gros bémol de ce début de saison est le nombre de blessés enregistré.
Malheureusement la 2ème vague du COVID nous a contraint à nous arrêter de nouveau.
Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 20 septembre, Mikaël notre trésorier nous a présenté le bilan financier qui est largement négatif à cause des évènements qui n'ont pas pu avoir lieu.
Pour pallier à ce déficit une journée tartiflette / poulet basquaise à emporter, préparée par l'Auberge Alverne a été organisée le samedi 14 Novembre. Nous remercions tous les participants à cette journée, grâce à cette action vous soutenez le club!
Lors de l'assemblée il y a aussi eu un renouvellement dans le bureau, nous remercions Guillaume Grippay et Christelle Labbé pour le secrétariat qui laisse sa place à Flavie Lecocq.
Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres : Jean-François, Léa, Flavie, Gabriel et Thibaut.

Le nouveau bureau de l'USALVERNE :

PRÉSIDENT : Jean-Claude FERRON
ADJOINTS : Rodolphe DESHAYES et Nicolas FROTTÉ
TRESORIER : Mikaël DELAUNAY
ADJOINT : Kévin DAUDIN
SECRETAIRE : Flavie LECOCQ
SECRETAIRE ADJOINTE : Charline MONDOUET

Nous recherchons activement un arbitre, si vous êtes motivé et passionné ou bien si vous êtes prêt à passer votre examen nous sommes prêts à vous prendre dans notre club. N'hésitez pas à contacter Mr Ferron Jean-Claude au : 06.16.44.42.74 MERCI !

Mots de Rodolphe DESHAYES pour le groupement des jeunes :

Nos effectifs jeunes continuent d'augmenter dans l'ensemble de nos catégories jeunes.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Le confinement a perturbé l'entraînement de début de saison, mais malgré cela, la saison a démarré sous de bons résultats dans l'ensemble des catégories. L'aide de bénévole pour encadrer nos enfants est toujours la bienvenue.
Nous espérons reprendre au plus vite notre activité afin de pouvoir se retrouver à nouveau sur nos beaux terrains.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN

L'épidémie de Covid-19 et le confinement ont bouleversé l'organisation traditionnelle du Téléthon. Pour continuer à faire avancer la recherche, poursuivre les programmes et les essais en cours et remporter de nouvelles victoires contre les maladies rares, le soutien de tous est indispensable. L'Espoir au bout du chemin a été contraint d'annuler les variétés 2020 et a choisi d'organiser une tombola. Le tirage s'est réalisé sous le préau place de l'Eglise le dimanche 6 décembre en fin de matinée. Les urnes pour les dons ont été déposées à la boulangerie les Saveurs de Nord et à l'Auberge Alverne.

Tous les membres de l'association vous remercient pour votre soutien. Nous avons hâtes de nous retrouver pour les variétés en décembre 2021.

Pour les personnes qui souhaitent faire un don, des coupons sont à disposition à la mairie

Président	FLANDRIN Daniel
Vice-Président	CADOREL Joseph
Secrétaire	DELAUNAY Sandrine
Secrétaire-adjointe	PAUVERT Célina
Trésorier	GAUTIER Didier
Trésorier-adjoint	LEMERLE Luc
Membre	GRIMAUD Chantal
Membre	JULIENNE Laurent
Membre	VETU Thérèse
Membre	BARAN Marie-Odile
Membre	LELIEVRE Marie-Christine
Membre	GEORGET Marlène

Office Intercommunal des Sports (OIS)

L'Office intercommunal des sports (OIS) de l'ex-canton de Moisdon la Rivière est composé de délégués des différentes communes : Issé, Louisfert, Grand Auverné, La Meilleraye de Bretagne et Moisdon la Rivière.

Ce sont les élus de la commission sportive qui y sont membres et les maires des 5 communes sont membres de droit.

L'OIS participe à l'organisation des événements sportifs à destination de nos jeunes, notamment durant les petites et grandes vacances. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs du département, toujours dynamiques et force de propositions pour varier les activités. Il est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant.

Son rôle : assister l'animateur sportif du secteur dans ses missions, soutenir ses actions mises en place par l'animation sportive départementale, lui financer des équipements sportifs et aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives locales.

Il permet également aux adultes de bénéficier d'une séance hebdomadaire de multisports à Moisdon la Rivière, actuellement encadrée par Fabien Chabot, intervenant auprès de l'association.

L'OIS a participé au financement des activités sportives proposées pendant l'été pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Au programme : Karting, Mondialito, sortie escalade, Raid famille.
Malheureusement, la fin du premier trimestre 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 et toutes les activités sportives ont dû été annulées.
Il a alors été proposé des activités à la demi-journée : activités physiques de pleine nature (APPN), 3 activités payantes (équitation, swingolf et vélo). Les stages d'équitation ont connu une forte audience. Le stage vélo avec le CCC a lui aussi connu un franc succès en terme de fréquentation et d'intérêt. L'ensemble des retours de la part des familles est positif.

Les changements de municipalités ont été l'occasion de renouveler les membres du bureau de l'OIS et nous en profitons pour remercier nos prédécesseurs pour le travail réalisé.

Nouvelle composition du bureau

Président : Mr QUELENNEC Philippe (la Meilleraye de Bretagne)

Secrétaire : Mme MAUCHIEN Patricia (Moisdon la Rivière)
Secrétaire adjoint : Mr BRADANE Sébastien (Louisfert)
Trésorière : Mme PIERRISNARD Béatrice (Issé)
Trésorière adjointe : Mme ROBIN Bérangère (Grand-Auverné)

Un grand merci à Erwan Danilo, Antony Jacques, Aël Derval et David Brihat pour leur investissement auprès de nos jeunes.
Bien que les activités sportives soient interrompues avec le contexte sanitaire actuel, ils restent motivés et mobilisés pour vous proposer un programme qui saura plaire au plus grand nombre.

Amitiés sportives
Le bureau de l'OIS

L'OGEC GRAND AUVERNÉ
École Notre Dame des Anges
(Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)

C'est un ensemble de parents d'élèves réunis pour servir le projet éducatif de nos enfants.
Nous organisons différentes manifestations ou actions afin de récolter des fonds.
En effet, nous avons la charge de la vie matérielle, administrative et financière de l'école Notre Dame des Anges. A ce titre, par exemple :

- nous veillons au bon entretien des bâtiments de l'école ou pourvoir à sa conformité
- nous sommes employeur des personnels non enseignants (ASEM, agent d'entretien)
- nous aidons les familles au financement des sorties scolaires (prise en charge du car, …)
- nous proposons des actions pour diminuer les coûts des projets scolaires.

Comme partout, le COVID a bouleversé pas mal de projets, cependant la vie ne s'est pas arrêtée …

… Nous avons eu la chance de pouvoir maintenir notre **vide grenier** fin septembre, dans le respect des gestes barrière bien évidemment.
Merci à toutes les personnes qui ont permis sa bonne tenue : exposants, chineurs, bénévoles…

… Fin octobre, les enfants ont remercié **Edith** pour toutes ses années passées à rendre leur école toujours propre.

… Pendant les vacances, des petites mains ont rafraichi la **salle de sieste** et le **hall de l'école** pour le plus grand bonheur des utilisateurs.

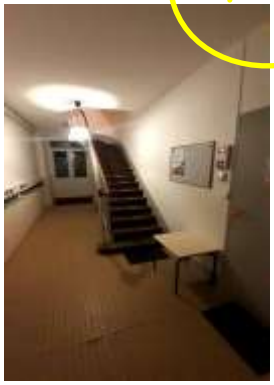

Nous remercions **tous les bénévoles** qui sont présents lors des manifestations, lors des matinées travaux (et plus), et vous, **alvernes** qui apportez votre soutien à notre petite école communale en participant à nos actions. Vous pouvez suivre toute notre actualité sur notre page Facebook.

Le théâtre 2021 ne pourra malheureusement pas avoir lieu,
nous vous proposons un repas à emporter
qui aura lieu le **samedi 27 février 2021** :
au menu **pizzas** ou **lasagnes** cuisinées par **l'Auberge Alverne**.

A LOUER

Nous vous proposons pour vos évènements,
la location de plusieurs matériels :

Sono :	50 €
Friteuse :	40 €
Rétroprojecteur :	25 €
Percolateur 100 tasses :	20 €

Tarifs pour un week-end (du vendredi au lundi)
Réservations auprès de Pierre au 06.76.84.76.04

CONTACTS :

https://www.facebook.com/OGEC-Grand-Auvern%C3%A9-120744188619753/

ogec.grandauverne@gmail.com

École Notre Dame des anges

L'école Notre-Dame-des-Anges compte 43 élèves répartis en 3 classes.
Trois nouvelles enseignantes ainsi qu'un nouveau directeur, tous motivés, ont repris le flambeau de cette charmante petite école.

Notre Projet d'année :

« Les comédies musicales ».

Il sera adapté au fur et à mesure de l'évolution des conditions sanitaires,
nous restons résolument optimistes !

La piscine

Les classes de CP-CE1-CE2 et de CM1-CM2 ont participé à des séances de piscine à l'espace aquatique AQUACHOISEL à Châteaubriant. Ce centre aquatique, doté de structures modernes et d'une équipe dynamique et de qualité, a proposé des séances qui ont permis de faire progresser les élèves

La réussite pour tous

Pour la cinquième année consécutive, les écoles de St Sulpice, le Pin, Saint-Mars-la-Jaille, et nous renouvellent le projet réussite pour tous, axé cette année sur le thème de l'eau et de la solidarité.
Les thèmes suivants seront abordés : l'eau source de vie ; le voyage d'une goutte d'eau ; nos besoins en eau ; eau et santé ; pollution et épuration de l'eau
Dans ce contexte, la classe des CM1-CM2 sera épaulée par des intervenants extérieurs qui vont les sensibiliser à l'importance des lieux humides

Carte de vœux aux aînés

Des cartes de vœux vont être confectionnées par les enfants afin de souhaiter un joyeux noël et une bonne année aux aînés de la commune.

Nettoyons la nature

Cette année, courant mai, nous avons prévu de participer à « Nettoyons la nature ».

Au revoir Edith

Cette année, nous avons dit au revoir à un pilier de notre école : il s'agit d'Edith, qui s'occupait du ménage dans l'école depuis de nombreuses années. Les enfants ont chanté une chanson et lui ont offert une fleur :
que d'émotions ! Elle prend une retraite bien méritée

Inscriptions année scolaires 2021-2022

Afin de prévoir et d'organiser au mieux la répartition des classes pour l'année 2021-2022, nous invitons les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) à se faire connaître auprès de l'école.

Une Journée portes ouvertes sera organisée le samedi 6 février 2021 de 10h à 12h.

Vous pourrez à cette occasion :
Découvrir les différents acteurs de la vie scolaire
Découvrir le fonctionnement de l'école et les différents projets pédagogiques.

CANTINE MUNICIPALE

Lors du déconfinement du printemps, le précédent prestataire de restauration ne pouvant se déplacer pour livrer moins de 10 repas quotidien, il avait été proposé au restaurant l'Auberge Alverne de fournir les repas jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Après le succès de cette expérience, et face à la satisfaction des enfants comme des parents, les élus ont souhaité proposer au restaurant de continuer à fournir les repas pour l'année scolaire 2020-2021.
Dans une volonté de soutenir le commerce local, et également de proposer des repas de qualité, une convention a donc été établi entre la mairie et le restaurant de la commune. La pause méridienne est de ce fait rallongée pour les enfants, la salle dédiée à la restauration scolaire se trouvant tout près de l'école.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de **7h35** à 8h35 et de 16h15 à **18h30**. Le nombre de places étant limité, et afin de pouvoir organiser au mieux l'accueil des enfants, les parents doivent obligatoirement inscrire leurs enfants au préalable, et respecter les horaires d'ouverture et fermeture.

La municipalité à désormais mis en place un Portail Citoyen, qui permet aux familles d'inscrire ou désinscrire leurs enfants aux services d'accueil périscolaire et cantine, de consulter leurs factures et d'être informés des actualités de ces services.

Les Saveurs en Nord

« Simplifiez-vous la vie en toute sécurité (distanciation, gestes barrières...), avec les livraisons à domicile gratuites. Tous les produits sont possibles sur commande.
Malgré cette conjoncture actuelle, donnez-vous du plaisir pour les fêtes de fin d'année. En petit comité cette année mais plus chaleureux et convivial que jamais. Voici tous nos produits réalisés par nos soins pour les fêtes. »

Traiteur

Pain surprise 56 portions	Prix
Poisson	28.90 €
Charcuterie	27.40 €
Fromage	26.90 €
Mini préfou: ail, chorizo, chèvre miel, jambon pesto	
lot de 9 aux choix	6.90 €

Canapés	Prix
saumon, thon, rosette, jambon,emmental, poulet ...	Les 16: 9.90€

Navettes garnies	Prix
jambon, emmental, thon, poulet	Les 10: 7.90€

Verrines	Prix
saumon - fenouil roquefort - poire thon- pêche	les 15: 11.90€

Nos Bûches

Sur commande minimum 4 jours avant	La part
Fruits rouges Mousse framboise / vanille Croquant, fruits frais	3.30€
Chocolat noisette Mousse chocolat noir , lait croquant noisette	3.30€
Bretonne Mousse caramel, pomme caramélisée, biscuit breton, coeur pain d'épices	3.30 €
Tonique Mousse citron, mojito, confit d'abricot, coeur meringué	3.30 €
Génoise roulée Café, Chocolat, praliné, Grand marnier	3.00€

Spécialité du chef

Pain d'épices au miel du Grand Auverné

Petit	80 gr	3€
Grand	450 gr	8€

Chocolat Maison

4.60€ les 100gr

Grandes tablettes
Mignonnettes
Palets

Nos Pains spéciaux

seigle	1.85€
figues	2.45€
noix	1,95€
fruits	2.05€
complet	1.75€
céréales	1.85€
maïs	1.50€
campagne	1.60€
pain de mie (500gr)	2.85€

Soyons ensemble solidaire pour que notre commune reste dynamique.

Toute l'équipe vous souhaite de Joyeuses Fêtes !!

Horaires des fêtes :

le 24 et le 31 : 7h-15h non stop

le 25 : 7h30-13h00

fermé le 1 Janvier 2021

Devant la boulangerie - épicerie, retrouvez désormais une place PMR (personne à mobilité réduite), ainsi qu'un arrêt minute.

L'AUBERGE ALVERNE

Même si depuis le 30 octobre, les restaurants ont dû une nouvelle fois fermer leurs portes, l'Auberge continue cependant à faire vivre le bourg.

En effet, comme lors du premier confinement la vente à emporter a été mise en place chaque midi de la semaine avec un large choix : plats du jour, pizzas, burgers, sandwichs, quiches et croque-monsieurs.

Également les vendredis et samedis soirs vous pouvez commander des pizzas et burgers.

Pour vos réservations : 02.40.28.98.31

Sur rendez-vous

par téléphone ou sms au :

07 60 10 76 88

Horaires :

Mardi : 9h / 12h - 14h / 19h

Mercredi : 9h / 12h

Jeudi : 9h / 12h - 14h / 19h

Vendredi : 9h / 12h - 14h / 19h

Samedi : 9h / 12h (pas de couleur ni permanente le samedi)

Fermeture le lundi

CLIC du Pays de Châteaubriant
Centre local d'Information et de Coordination Gérontologique

Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidantes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.
Accueil du Public sur Rendez Vous
N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant
13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 02 28 04 05 85
Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

ATLANTIC'EAU, votre service public d'eau potable

Plongez au cœur du nouveau site internet d'atlantic'eau, service public d'eau potable

Atlantic'eau est le service public d'eau potable sur 159 communes de Loire-Atlantique, 2 communes de Vendée et 1 commune du Maine-et-Loire.

Ce syndicat de taille départementale est sous la responsabilité d'élus locaux qui fixent notamment le tarif de vente de l'eau et programment les investissements. Sur les 5 prochaines années, 147 millions d'euros seront investis dans l'entretien et le renouvellement du réseau de canalisations, et pour la rénovation des réservoirs et des usines d'eau potable.

Atlantic'eau a délégué à 2 sociétés privées (Saur et Veolia) l'exploitation de son réseau et l'ensemble de la relation client.

De la source au robinet, atlantic'eau veille à apporter chaque jour une eau potable à un tarif unique et équitable.

Atlantic'eau met à votre disposition un nouveau site internet pour :

⇒ **Faciliter toutes vos démarches via l'Espace Client**
(emménager ou quitter votre logement, régler votre facture…)

⇒ **Vous informer sur l'eau potable**
(prix de l'eau, qualité de l'eau…)

⇒ **Vous conseiller sur la maîtrise de votre consommation**
(écogestes)

Rendez-vous sur www.atlantic-eau.fr

Le remboursement de vos frais de transport en toute simplicité

Lorsque votre état de santé le justifie, votre médecin peut vous faire une prescription médicale de transports. Si vous utilisez les transports en commun, votre véhicule personnel ou que l'un de vos proches vous conduit avec son véhicule personnel, vos frais de déplacements et de parking peuvent vous être remboursés.

Pour effectuer rapidement une demande de remboursement en ligne, la CPAM de Loire-Atlantique lance un nouveau service : **Mes Remboursements Simplifiés**.

Comment effectuer une demande de remboursement en ligne ?

- Connectez-vous sur le site MRS : Mes Remboursements Simplifiés :
  www.mrs.beta.gouv.fr
- Renseignez votre trajet.
- Prenez en photo vos justificatifs (prescription médicale, factures, tickets péages/parking…).
- Envoyez votre demande de remboursement en ligne.

A noter : Conservez bien vos pièces justificatives. En cas de contrôle, vous devrez transmettre à la CPAM les originaux de ces documents.

Pour faciliter votre suivi médical, pensez à ouvrir votre dossier médical partagé !

Démographie 2019 :	Démographie 2020 :
Naissances : 6	Naissances : 7
Mariages : 3 - Hors commune : 1	Mariages : 2
Décès : 16	Décès : 12

(du 10 décembre 2019 au 5 décembre 2020)

NAISSANCES

1er janvier 2020	ROMEO PROVOST	Larenzo	Le Pas Hue
2 mars 2020	CLOTEAU POULAIN	Malone	Rue du Pâtis Don Georges
9 septembre 2020	VERHELST	Samuel	18 Grande Rue
3 octobre 2020	HOUMADI	Issam	10 rue des Jonquilles

Ne sont mentionnées que les naissances dont les parents ont donné leur accord

MARIAGES

19 septembre 2020	BOURDY Mireille	et	MALGOGNE Jean-René
19 septembre 2020	BOURDY Catherine	et	SYLVESTRE Jean-Michel

DÉCÈS

Personnes habitant la commune

10 janvier 2020	PLESSIS Pierre	88 ans	Décédé à Nantes (44)
15 août 2020	LEPRÊTRE Gérard	69 ans	Décédé à Châteaubriant (44)
29 août 2020	LE VALÉGANT Eva	41 ans	Décédée à Nantes (44)
13 septembre 2020	ROUGÉ Elsa	17 ans	Décédée à Nantes (44)

Personnes nées dans la commune

27 janvier 2020	BOUCHERIE Marie-Thérèse	97 ans	Décédée à Segré-en-Anjou-Bleu (49)
23 juin 2020	FRASLIN Jeannine	76 ans	Décédée à Nantes (44)
16 juin 2020	BOUCHERIE Hélène	96 ans	Décédée à Segré-en-Anjou-Bleu (49)
13 août 2020	BRUNET Simone	80 ans	Décédée à Saint-Julien-de-Vouvantes (44)
1er septembre 2020	BOUCHERIE Élisabeth	89 ans	Décédée à Nantes (44)
4 septembre 2020	CHAPEAU Hélène	95 ans	Décédée à Châteaubriant (44)
9 novembre 2020	GRIMAUD Marie	87 ans	Décédée à Ancenis-Saint-Géréon (44)
18 novembre 2020	LECOQ Marguerite	92 ans	Décédée à Rougé (44)

MAIRIE
7, rue de la Barre David
Tél. 02 40 07 52 12
Lundi au vendredi
9h à 12h30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Se renseigner à la Mairie

CANTINE SCOLAIRE
Salle L'Asphodèle 4, rue du Don
Tél. 02 40 28 12 66

ACCUEIL PERISCOLAIRE
2bis, place St Henri
7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h30
Tél. 06 88 03 35 54

SERVICE TECHNIQUE
ZA les Barrières
Samuel PLOTEAU : 06 87 88 00 26
Patrick BIHAN : 06 62 55 14 04

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE :
Place Saint Henri
Mardi de 17h00 à 18h30
Mercredi de 14h00 à 16h00
Dimanche de 10h30 à 12h00

CLES DES SALLES
M. Mélaine HERVÉ
Tél. 06 78 12 39 80

CLES DU PONT BASCULE
Secrétariat de la Mairie

PAROISSE DU GRAND AUVERNE
Presbytère de Moisdon
Tél. 02 40 07 62 51
Permanence
1 rue Bernard du Treuil
Mardi 10h à 11h30

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Mme Catherine CIRON
M. Bernard DOUAUD

TRANSPORTS SCOLAIRES :
Tél. 02 40 07 20 55

POLE EMPLOI
1 rue Gabriel Delatour-Châteaubriant
Tél demandeurs emploi : 3949
Tél employeur : Tél. 3995

MISSION LOCALE
16, rue Gabriel de la Tour
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 29 31

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC))
13 rue d'Angers
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 05 85

SOUS PREFECTURE
Châteaubriant
14 rue Vauzelles
Accueil téléphonique
02 40 81 02 13

TRESORERIE DE CHATEAUBRIANT:
Avenue de la Citoyenneté
Tél. 02 40 81 13 39

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Maison de la justice
Prendre RDV AU 02 28 50 44 41

INSPECTION DU TRAVAIL
Châteaubriant
Tél. 02.40.28.97.34
18 rue Gabriel Delatour

ERDF
Tél. 0 810 333 044

VEOLIA EAU
Tél. 0 969 323 529

SERVICES PUBLICS
(démarches auprès des administrations) : Tél. 39 39

CENTRE DE L'HABITAT :
Tél. 02 40 44 99 44
Permanence Mairie Moisdon
de 13h30 à 15h00
1er Vendredi du mois

CAUE
02 40 20 20 44

ADIL
02 40 89 30 15
Permanences affichées en Mairie.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL
6, place de St Nicolas
Châteaubriant
Tél 02 40 81 17 81

GUICHET UNIQUE
27 rue du Couëré - Châteaubriant
Tél : 02 40 28 88 89

CPAM
Tél.36 46

MSA Châteaubriant
4, rue Gabriel Delatour
Tél. 02 40 07 56 88

CAF : Châteaubriant
7 rue Gabriel Delatour
Tél. 0810 25 44 10

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
10 rue d'Ancenis
Tél. 02 44 44 11 00

AIDE A DOMICILE TEMPORAIRE (ADT)
13 rue d'Angers Châteaubriant
Tél. 02 40 81 33 81

ADAR
38 rue du 11 Novembre
Châteaubriant
Tél. 02 28 04 08 11

ADMR
5, rue de la Fraternité
44390 NORT SUR ERDRE
Tél : 02 40 29 53 32

CABINET INFIRMIERS
12, rue d'Aval
Moisdon-la-Rivière
Tél : 02 40 07 67 74

TELEASSISTANCE
Demander à la Mairie

LIVRAISONS DES REPAS A DOMICILE

DOMIREPAS
68 rue de la Gare
St Gildas des Bois
Tél. 02 40 19 68 67

OCEANE DE RESTAURATION
22, rue Ampère Saint Ave
Tél. 06 63 64 04 15

NUMEROS
D'URGENCE :

POMPIERS :	18
ou d'un portable	**112**
GENDARME :	17
SAMU :	15

CORRESPONDANTS PRESSE

Ouest France

Mme Ode PASGRIMAUD
Tél : 06 67 00 10 49

opasgrimaud@gmail.com

l'Éclaireur

M. Léo GAUTRET
Tél : 06 32 65 97 91

eclaireur-chateaubriant@publihebdos.fr

Activité	Nom de l'entreprise et de l'artisan Ou commerçant	Adresses	n° téléphone
Antiquité - brocante	DOUART Jean-Jacques	ZA Les Barrières	02 28 50 46 18
Assistante Administrative	LECOCQ Flavie	10 rue de la Corne du Cerf	06 49 46 29 05 flavie.lecocq@gmail.com
Boulangerie - Epicerie **Point Poste**	Les Saveurs en Nord M. et Mme VERHELST Jérémy	18, Grande Rue	02 40 55 03 98
Café - Restaurant	L'Auberge Alverne	6, Grande Rue	02 40 28 98 31
Carrelage	DAUDIN Carrelage DAUDIN Kévin	4, place St Henri	06 31 87 75 16
Coiffure salon	Hair'de Plaire ROUGÉ Stéphanie	7 place Saint-Henri	07 60 10 76 88
Coiffure à domicile	BLAIS Stéphanie	Villeneuve	06 01 93 19 72
Communication, publicité, illustrations, sites Internet	Com par l'image MARTIN Christophe	5 Grande Rue	09 81 97 61 69
Couverture	BARBOT Yannick	11, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 05 41
Éclairage évènementiel et architectural	Lumières utiles GUILLET François	2, place de la Fontaine	09 81 87 43 93 06 61 83 01 03
Elagage **Taille de haies**	Elag'Arbre MARTIN Gabin	Zone Artisanale Les Ardoisières	06 84 79 56 15
Entreprise agricole	Comptoir Agricole des Mauges	4, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 51 07
Entreprise travaux agricoles	SARL des Épis ROUGÉ Olivier	Le Porche	06 60 81 61 17
Esthéticienne à domicile	COURAUD Gaëlle	Le Grand Auvais	06 44 16 19 30 gaellecouraud@orange.fr
Informatique	COURAUD Laurent	Le Grand Auvais	06 25 17 39 97 l.couraud@yahoo.fr
Isolation - Menuiserie - Aménagement	B.I.M ECO TENNEREL Amaury	Zone Artisanale Les Ardoisières	06 07 36 22 51
Menuiserie agencement	Atelier Modulo RAIMBAULT Charles	Zone Artisanale Les Ardoisières 15, rue de la Barre David	06 18 83 50 70
Professionnel de santé **Reflexologue plantaire** **Psychomotricienne**	AUGARDE-DOLLÉ Blanche	La Haluchère	Psychomotricité : 06 77 19 99 61 Réflexologie plantaire : 06 87 82 77 08
Vente de Volailles	VOLAILLES DU GRAND-CHEMIN	Le Grand-Chemin	02 40 07 52 19

Calendrier des Manifestations 2021

JANVIER	Jeudi 28	Assemblée Générale de l'U.N.C avec galette des rois
FÉVRIER	Samedi 6	Portes ouvertes de l'école Notre Dame des Anges
	Samedi 6	Soirée bavaroise - US Alverne
	Samedi 27	Plats à emporter - OGEC
AVRIL	Lundi 5	Tournoi de foot - US Alverne
MAI	Jeudi 6	Don du sang - Salle L'Asphodèle
	Samedi 8	Commémoration de l'armistice de la guerre 39/45
JUILLET	Samedi 3	Kermesse et Feu de la Saint Jean - École Notre Dame des Anges
OCTOBRE	Samedi 16	Plats à emporter - U.N.C et Aînés ruraux
NOVEMBRE	Jeudi 11	Commémoration de l'armistice de la guerre 14-18

École Notre Dame des Anges

TPS - PS - MS - GS

CP - CE1 - CE2

CM1—CM2